

RCS : LA ROCHELLE

Code greffe : 1704

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHELLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 00195

Numéro SIREN : 430 369 827

Nom ou dénomination : EXCO VALLIANCE

Ce dépôt a été enregistré le 16/04/2024 sous le numéro de dépôt 2540

EXCO VALLIANCE

Société par actions simplifiée
au capital de 1 018 039 euros

Siège social : 3-5 avenue Bernard Moitessier
17180 PERIGNY

430 369 827 RCS LA ROCHELLE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le vingt-neuf mars,
A dix heures,

Les associés de la société EXCO VALLIANCE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, à SOYAUX, 11 route du Peux, sur convocation faite par mail adressée à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par la société VALLIANCE INVESTISSEMENT EXPERTISE, Présidente de la Société.

Monsieur Guillaume TARDY est désigné comme secrétaire.

La société CABINET PFH & ASSOCIES, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, régulièrement convoqué, est absent.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 1 018 039 actions sur les 1 018 039 ayant le droit de vote.

La Présidente de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 30 septembre 2023,
- le rapport de gestion de la Présidente,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- le rapport spécial de la Présidente sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Rapport de gestion de la Présidente,**
- **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,**
- **Rapport spécial de la Présidente sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,**
- **Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30 septembre 2023 et quitus à la Présidente,**
- **Affectation du résultat de l'exercice,**
- **Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant,**
- **Questions diverses,**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

La Présidente présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par la Présidente.

La Présidente donne lecture du rapport spécial de la Présidente sur les conventions.

La Présidente donne lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels et du rapport spécial de la Présidente sur les conventions.

Puis la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

QUATRIEME RESOLUTION

Les mandats de la société CABINET PFH & ASSOCIES, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Alexandre FERERE, Commissaire aux Comptes suppléant, étant arrivés à expiration, l'Assemblée Générale décide de nommer :

- Monsieur Jean-Marc FERRIE, domicilié à MONTELMAR (26200), 20 D chemin de Géry, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,

- Monsieur Sébastien VIANNAY, domicilié à SAINT AUNES (34130), 125 rue de la Sarriette,

pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2029.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Extrait certifié conforme

Le Président

**La société VALLIANCE INVESTISSEMENT EXPERTISE
Représentée par Monsieur Eric GUILLEN**

Le secrétaire

Monsieur Guillaume TARDY

